

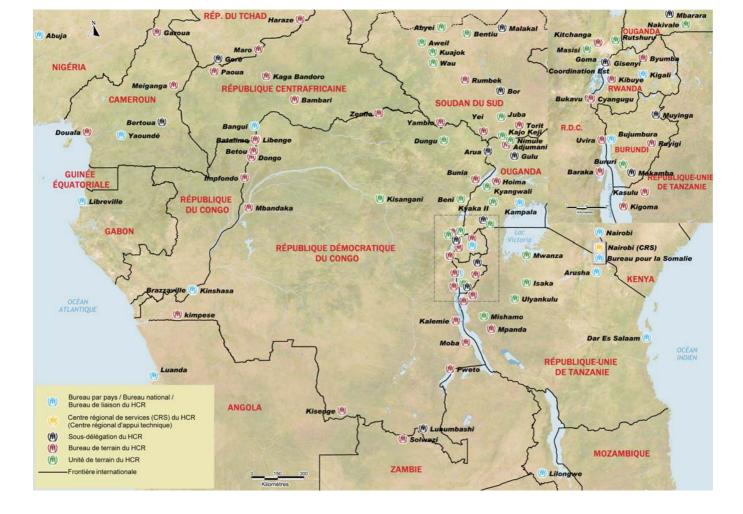
Afrique centrale et Grands Lacs

Environnement opérationnel

Dans la région, jusqu'à 3,3 millions de personnes continuent de souffrir des conséquences des conflits armés et des troubles politiques. Par centaines de milliers, elles ont été forcées de fuir dans des zones plus sûres, à l'intérieur de leur propre pays ou à l'étranger. Le plus grand groupe de personnes déplacées est originaire de la République démocratique du Congo (RDC): il est composé de plus de 400 000 réfugiés et demandeurs d'asile, auxquels s'ajoutent plus d'un million de déplacés internes.

Les élections qui se sont déroulées dans un calme relatif en 2010 et 2011 au Burundi, en République centrafricaine, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie ont suscité un regain d'espoir quant à la possibilité de voir la région renouer avec la paix et la stabilité. La concrétisation de ces espoirs dépendra de l'issue des élections qui doivent avoir lieu avant la fin de l'année 2011 au Cameroun et en RDC.

Bien que la plus grande partie de la région demeure stable, la RDC est toujours confrontée à une grave crise humanitaire, en particulier dans l'est du pays, où la présence de groupes armés continue de susciter les plus vives inquiétudes.



Les conditions de sécurité restent également précaires en République centrafricaine, notamment en raison de l'étendue et de la perméabilité des frontières qui séparent le territoire national de pays voisins en proie à des conflits internes, comme la RDC, le Soudan et le Tchad. Le caractère civil des camps de réfugiés établis en République centrafricaine est menacé par la présence d'éléments armés, de sorte que les réfugiés risquent tout particulièrement d'être enrôlés de force comme combattants ou de subir des violences sexuelles.

La République centrafricaine accueille quelque 18 000 réfugiés, dont environ 12 000 réfugiés originaires de la République démocratique du Congo. Le climat sécuritaire, déjà tendu, est rendu plus précaire encore par la prolifération des mouvements rebelles, qui a causé des déplacements massifs de population en deçà et au-delà des frontières. À ce jour, quelque 130 000 Centrafricains sont réfugiés au Cameroun, au Soudan et au Tchad. Selon les estimations, environ 176 000 personnes sont toujours déplacées à l'intérieur du pays.

La République du Congo abrite près de 140 000 réfugiés, provenant principalement de la RDC. Leur rapatriement librement consenti aura lieu en 2012 ; dans le même temps, le HCR s'emploiera à promouvoir l'intégration sur place des réfugiés qui vivent au Congo depuis 2008 et qui ont choisi de rester dans le pays.

Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a donné la preuve de sa volonté de mettre un terme à la situation de la population réfugiée dans le pays en prenant la décision sans précédent de naturaliser plus de 162 200 réfugiés burundais. Ces réfugiés, qui vivent dans le pays depuis 1972, relèvent toujours de la compétence du HCR: en effet, ils ne pourront exercer leurs droits de citoyens que lorsque les dernières procédures visant à faciliter leur intégration sur place auront été mises en œuvre. Le relogement de ces nouveaux citoyens tanzaniens dans des régions préalablement désignées n'a toujours pas commencé, ce qui ne manque pas de les inquiéter. Les autorités devraient bientôt annoncer le lancement de l'opération de relogement, de sorte que d'ici à la fin de l'année 2012, la plupart des nouveaux Tanzaniens auront déménagé.

En 2012, l'intégration des Tanzaniens récemment naturalisés dans leur nouveau lieu de résidence sera l'un des objectifs majeurs du Gouvernement, du HCR, d'autres institutions onusiennes et des autorités locales. La Tanzanie souhaite achever le rapatriement librement consenti des 38 000 réfugiés burundais encore accueillis au camp de Mtabila, que les autorités prévoient de fermer d'ici au mois de décembre 2012. Le Burundi, qui se prépare à accueillir les rapatriés, s'efforce dans le même temps de faire face à la dégradation des conditions de sécurité consécutive aux élections de 2010.

Au Rwanda, le HCR coopère étroitement avec le Gouvernement, les pays d'asile et les autres parties prenantes à la mise en œuvre d'une stratégie globale destinée à mettre un terme à la situation des réfugiés rwandais, y compris par l'application des clauses de cessation. Le Haut Commissariat s'attache à encourager le rapatriement des Rwandais qui vivent toujours en exil et recherche des solutions de substitution pour ceux qui ne peuvent rentrer dans leur pays.

Stratégie en 2012

Le HCR continuera à promouvoir des solutions durables, en particulier le rapatriement librement consenti, pour les réfugiés originaires du Burundi, du Congo, de la RDC et du Rwanda. Des accords tripartites ont été conclus afin de permettre le rapatriement librement consenti en RDC des réfugiés accueillis au Congo et au Rwanda. Un autre accord tripartite entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et le HCR est destiné à assurer le rapatriement librement consenti au Rwanda des personnes réfugiées en RDC et inversement.

Si le rapatriement librement consenti n'est pas envisageable, le Haut Commissariat recherchera des possibilités d'intégration sur place et de réinstallation, en particulier pour les réfugiés qui ont des besoins spécifiques. Par ailleurs, le HCR assure la fonction de chef de file des modules de la protection en République centrafricaine et en RDC, où il offre protection et assistance, tout en coordonnant les

Afrique centrale et Grands Lacs

activités entreprises par divers organismes pour prévenir et contrer la violence sexuelle et sexiste.

En qualité de chef de file du Groupe de travail sur le programme en faveur des réfugiés, créé dans le cadre du Plan d'aide au développement des Nations Unies (UNDAP) en Tanzanie, le HCR assurera une direction et une orientation stratégiques sur la protection internationale et l'assistance destinées aux réfugiés, l'intégration sur place des réfugiés récemment naturalisés, ainsi que sur la création et le renforcement de régimes d'asile et de gestion des migrations équitables et efficaces, respectueux des normes internationales.

L'Organisation continuera également à offrir une assistance technique aux gouvernements pour consolider leurs cadres d'asile nationaux, en particulier au Burundi, au Cameroun, en République centrafricaine, au Congo, en RDC et au Gabon.

Contraintes

En RDC, la situation politique et sécuritaire reste précaire et compromet l'accès des organisations humanitaires aux personnes qui relèvent de la compétence du HCR, de même que leur action. Les réfugiés et les demandeurs d'asile vivent dans des sites isolés, ce qui rend la distribution de l'aide humanitaire difficile. En outre, la dépendance des réfugiés vis-à-vis de l'assistance et le manque d'activités génératrices de revenus entravent les efforts de rapatriement librement consenti et d'intégration sur place.

En Tanzanie, le Gouvernement n'a pas encore indiqué à quelle date l'opération de relogement des quelque 162 200 Tanzaniens récemment naturalisés commencerait; ceci a une incidence négative sur le projet d'intégration sur place des naturalisés, qui ne pourront exercer leurs droits de citoyens qu'une fois réinstallés dans les lieux désignés et en possession de leurs certificats de naturalisation.

Opérations

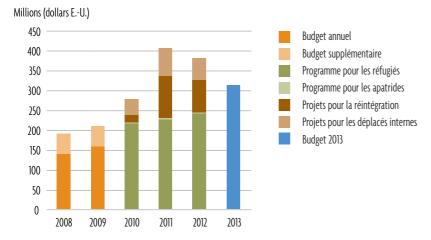
Les opérations du HCR au Burundi, au Cameroun, en République centrafricaine, en République du Congo, en République démocratique du Congo, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie sont présentées dans des chapitres séparés.

Le **Gabon** accueille quelque 13 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont environ 9 000 réfugiés originaires de la République du Congo. Le Gouvernement ayant décidé de déclarer unilatéralement la cessation du statut de réfugié pour cette population en 2010, le HCR s'efforce, en coopération avec les autorités, de trouver des solutions pour les personnes concernées, en particulier par le biais du rapatriement librement consenti et de l'intégration sur place. Le Gouvernement a accepté d'accorder des permis de séjour aux réfugiés pour faciliter leur intégration. Si les solutions de l'intégration sur place et du rapatriement librement consenti ne sont ni l'une ni l'autre envisageables, le Haut Commissariat cherchera à réinstaller les plus vulnérables des personnes qui relèvent de sa compétence.

Informations financières

Entre 2007 et 2011, les efforts déployés pour apporter des solutions durables dans la sous-région, en particulier sous forme de rapatriement, d'intégration sur place et de réintégration, ont entraîné des augmentations dans les budgets correspondants. Pour 2012, le total des besoins s'élève à 313 millions de dollars E.-U., contre 417 en 2011. Le budget 2012 prévoit une augmentation des allocations au titre des programmes de rapatriement librement consenti et de réintégration initiale, mais une réduction des projets destinés aux déplacés internes; en effet, plusieurs groupes de déplacés devraient regagner leurs localités d'origine en République du Congo-à supposer que les élections de 2011 se déroulent dans le calme et sans violences.

Budget du HCR en Afrique centrale et dans les Grands Lacs 2008 - 2013



Budget du HCR en Afrique centrale et dans les Grands Lacs (dollars E.-U.)

OPÉRATION	2011 BUDGET RÉVISÉ	2012					
		PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL	2013
Burundi	44 545 571	28 852 979	663 253	0	1 263 407	30 779 639	26 720 635
Cameroun	23 947 527	19 786 345	826 303	0	0	20 612 649	20 030 293
Gabon	7 832 082	5 649 550	0	0	0	5 649 550	2 221 674
République centrafricaine	34 352 253	16 206 708	825 624	0	10 708 445	27 740 776	27 600 000
République démocratique du Congo	150 921 401	84 220 618	1 022 751	22 316 660	43 160 059	150 720 089	140 787 594
République du Congo	27 969 884	30 603 225	0	0	0	30 603 225	29 581 782
République-Unie de Tanzanie	91 748 795	21 367 903	0	58 510 523	0	79 878 426	36 673 809
Rwanda	35 233 772	34 862 711	0	779 282	0	35 641 993	29 646 059
Total	416 551 285	241 550 039	3 337 931	81 606 465	55 131 911	381 626 347	313 261 846